

Écoconception ErP Directive d'étiquetage



Selon la Directive d'Écoconception, proposée par l'Union européenne, les fabricants devront dès le 26 septembre 2015 apposer un étiquetage énergétique sur leurs produits. Que représente cet étiquetage? Qu'est-ce que cela signifie exactement pour A.O. Smith?

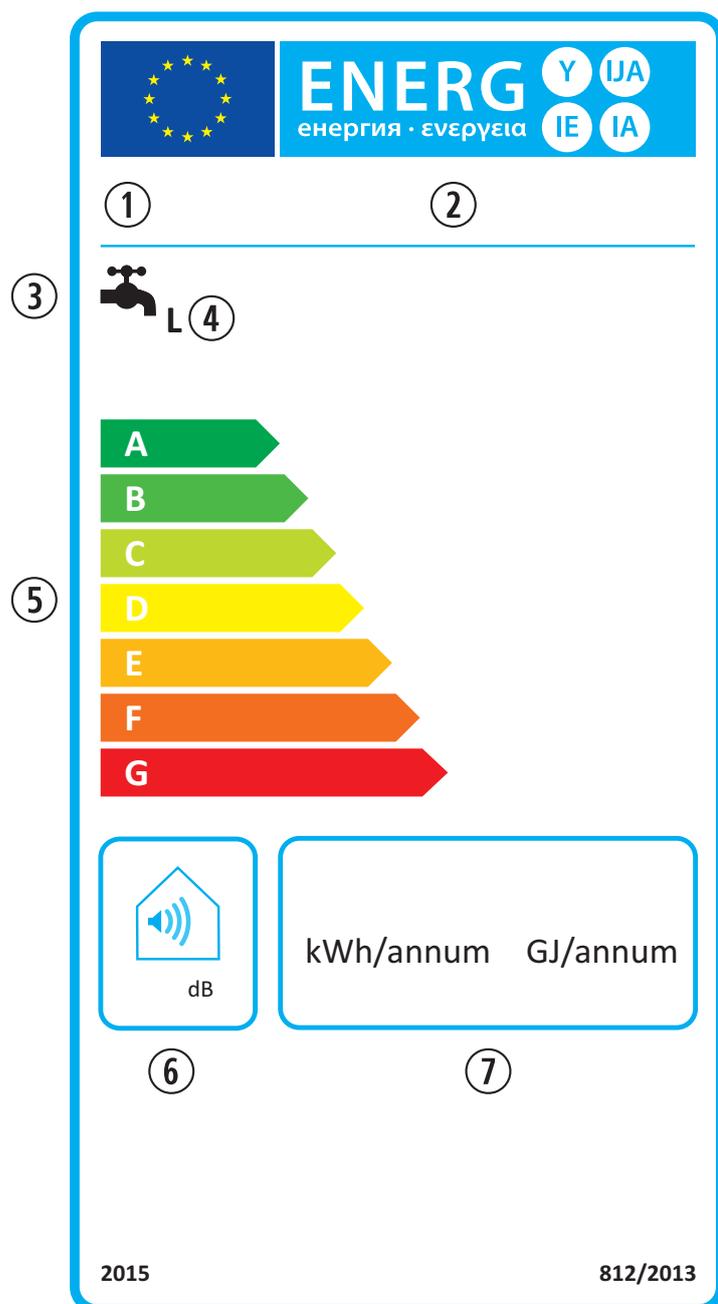
Directive européenne Écoconception

La Directive européenne Écoconception impose des nouvelles règles environnementales et obligatoires, en matière de produits consommateurs d'énergie et de produits liés à l'énergie. De cette directive, plus de 40 produits (chauffe-eaux, lampes, téléviseurs, réfrigérateurs, etc.) ont été identifiés comme étant responsables de plus de 40 % des émissions nocives de l'Europe.

Le but de cette directive est d'astreindre les fabricants à réduire l'utilisation d'énergie, et autres influences nocives pour l'environnement, de produits consommateurs d'énergie et de produits liés à l'énergie.

La Directive Écoconception est présentée dans un cadre de travail déterminé. Toutes familles de produits devront afficher un étiquetage énergétique d'ici septembre 2015. Les produits de chauffage et de production d'eau chaude devront porter ces étiquettes. Au cours des trois prochaines années, cette directive deviendra plus strictes.

L'étiquetage - explication



- ① Nom ou marque commerciale du fabricant
- ② Nom du produit (ou numéro de référence du fabricant)
- ③ Le symbole, eau chaude, est représenté par le pictogramme d'un robinet
- ④ Profil de puisage
- ⑤ La classification du produit
- ⑥ Le niveau de puissance acoustique en dB
- ⑦ La puissance du produit en kWh et GJ par année

Profil de puisage déclaré sur l'étiquetage énergétique pour les chauffe-eaux

Selon la directive Écoconception, il est obligatoire de déclarer le profil de puisage d'un chauffe-eau. Un profil de puisage est l'indice de la quantité d'eau chaude que vous pouvez obtenir dans un délai bien précis. Ces profils vont de 3XS à 4XL. Toujours selon la directive Écoconception, tous les produits ayant une performance de 400 kW et une capacité inférieure à 2000 litres doivent être testés en utilisant ces profils. Toutefois, conformément à la directive d'Étiquetage énergétique, les étiquettes sont seulement exigées sur les produits allant jusqu'à 2XL.

Ceci signifie qu'un appareil ayant une performance de ≤ 70 kW obtient au maximum un étiquetage énergétique correspondant à un profil de puisage d'un 2XL, même si la capacité réelle du profil de puisage de cet appareil est plus élevée.

Les produits de cette catégorie sont testés selon les deux profils de puisage applicables (2XL et plus élevé), mais recevront une étiquette énergétique qui correspond au profil de puisage d'un appareil 2XL. Les informations techniques relatives au 2XL (résultats des tests), et aux profils de puisage plus élevés, seront toutes mentionnées dans la fiche produit, la fiche technique et le manuel d'utilisation.

Pour tous les pays participants, l'étiquette aura la même disposition visuelle. Toutefois, l'étiquetage d'une famille différente de produits peut varier légèrement.

De quelles familles de produits s'agit-il?

Lot 1*: Chauffage central et chaudières combi



- Produits **jusqu'à 70 kW** devront arborer l'étiquette énergétique
- Produits **entre 71 et 400 kW** doivent être mesurés selon la Directive Écoconception (l'information se trouvera dans le guide de l'utilisateur), mais ils n'auront pas d'étiquette
- Produits de **plus de 400 kW** ne seront pas touchés par la Directive

Lot 2*: Chauffe-eaux



- Produits allant **jusqu'à 70 kW et de moins de 500 litres** devront afficher l'étiquette énergétique
- Produits **entre 70 et 400 kW et entre 500 et 2000 litres** doivent répondre aux critères de la Directive Écoconception (l'information se trouvera dans le guide de l'utilisateur), mais ils n'auront pas d'étiquette
- Produits de **plus de 400 kW et de plus de 2000 litres** ne seront pas touchés par la Directive

* Les lots 1 et 2 seront soumis à des exigences plus sévères à compter de 2017

Dates importantes à retenir :

- **26 septembre 2015**: affichage obligatoire pour toutes les familles de produits mentionnés ci-dessus (lots 1 et 2)
- **26 septembre 2017**: application sur l'étiquetage du deuxième niveau d'exigence de rendement obligatoire (lots 1 et 2)
- **26 septembre 2018**: application sur l'étiquetage du troisième niveau d'exigence de rendement obligatoire et limitation du nombre d'émissions NOx

A.O. Smith et l'étiquetage énergétique

Apporter sa contribution à la sauvegarde de l'environnement est important pour A.O. Smith. C'est pourquoi nous travaillons avec plusieurs associations industrielles et suivons de près l'évolution des directives et législations de l'Union européenne.

Depuis quelques années, A.O. Smith a déployé beaucoup d'efforts pour implanter la directive Écoconception. Participer à ce changement, nous a permis d'intégrer de nouvelles pratiques pour nos procédés d'amélioration continue. Ce qui veut dire que plusieurs de nos produits semblent déjà compatibles avec la nouvelle Directive, dont les normes les plus élevées, tels que les émissions NOx.

Il est évident que notre gamme de produits tertiaires et résidentiels, ainsi que nos produits en développement, répondent déjà aux critères les plus strictes de la directive Écoconception.

Avantages de l'étiquetage énergétique pour les systèmes de production d'eau chaude

L'étiquetage énergétique permettra à nos clients de faire un choix réfléchi et de trouver le produit qui correspond le mieux à leur consommation énergétique. Afin de déterminer la meilleure solution, il est important de comprendre la différence entre un système de production d'eau chaude direct et indirect.

Une étiquette A pour un système de production d'eau chaude direct, signifie que ce dernier a été testé et qualifié comme un chauffe-eau : c'est-à-dire qu'il produit de l'eau chaude de façon très efficace.

Un système de chauffage indirect est composé de plusieurs appareils qui ne sont pas nécessairement conçus pour chauffer l'eau, mais qui mis ensemble, deviennent un système de production d'eau chaude. Les appareils sont donc testés et étiquetés individuellement, pour l'usage auquel ils sont destinés - une chaudière est testée sur ses propriétés de chauffage et un ballon de stockage sur sa capacité de stockage.

Même si une chaudière et un ballon de stockage obtiennent chacun l'étiquetage A, cela ne signifie pas que l'association des deux produits crée un système de production d'eau chaude qui mérite une étiquette A ($A + A \neq A$).

Contact

SERVICES CLIENTS / VENTES

Adresse Siège Européen

De Run 5305
5503 LW Veldhoven
Pays-Bas

Telephone 008008 - 267 6484 (no. vert)
Téléphone +31 40 294 2500
Téléfax +31 40 294 2539
E-mail info@aosmith.nl
Website www.aosmith.be

Chez A.O. Smith, nous estimons que chaque contact est important.
Notre équipe dévouée reste à votre disposition toute la journée.

Sous réserve de modifications